



POINT DE VUE

Ewald Eisenberg

Professeur à la Fachhochschule de Kehl, animateur du séminaire Interform sur la coopération en santé publique



Quels sont les spécificités propres au montage de projets transfrontaliers en santé publique ?

Un projet de coopération transfrontalière sanitaire ne peut fonctionner que si les partenaires, de chaque côté de la frontière, y trouvent un intérêt commun bien défini. Dans le domaine sanitaire, la recherche d'une complémentarité (structures, équipements, procédures par exemple) est essentielle. Les coopérations menées pour organiser les secours d'urgence montrent par exemple l'importance de ce thème pour les zones frontalières. Des enjeux territoriaux importants en santé publique peuvent être résolus par une bonne formation des professionnels.

Pour ce faire, la première chose, essentielle, est de posséder une bonne connaissance du territoire et des différentes problématiques de santé à l'œuvre de chaque côté de la frontière. Il est important également de bien cerner les différences en terme de moyens, d'acteurs et de structures impliqués de part et d'autre. Cette analyse est un préalable à la définition de complémentarités pertinentes à développer dans le cadre d'une coopération.

En quoi l'élaboration de méthodologies, menée dans le cadre d'Interform par exemple, est-elle importante ?

La méthodologie, en cours d'élaboration dans le cadre d'Interform sur la santé en transfrontalier, doit être développée avec et par des professionnels. Le travail mené lors de ce séminaire est expérimental. Il s'est construit autour d'un "cas pratique" permettant de tester une méthodologie de conduite de projet. L'enjeu de ce travail de "pionnier" est de pouvoir être "généralisé" et étendu à d'autres régions.

Les problématiques propres au transfrontalier (la dimension "interculturelle" par exemple) et les spécificités du montage de ce type de projet sont des choses qui s'apprennent. Le préalable pour ce faire est de "formaliser" ces éléments, ce à quoi s'emploie la démarche Interform. Il est important de rassurer les gens dans ce domaine afin qu'ils n'hésitent pas à s'y engager.

Montage de projets transfrontaliers en santé publique

Un séminaire sur la méthodologie de montage de projets transfrontaliers en matière de santé publique a été organisé à Kehl les 25 et 26 octobre 2006 par la MOT et l'Euro-Institut de Kehl dans le cadre du projet Interform, réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières.*

Le contexte

Porté par le programme européen INTERACT, le projet Interform a pour objectif de développer la capacité des territoires à monter des projets de coopération en organisant un corpus scientifique et technique confronté aux pratiques de terrain.

L'un des pôles de ce projet concerne la conception d'offres de formation à destination des acteurs du transfrontalier. Dans ce cadre, des séminaires "test" sont organisés afin de réunir des chercheurs, des professionnels de la formation et des praticiens de terrain selon une approche méthodologique ou thématique. L'objectif de ces séminaires est de définir, d'organiser et de formaliser des éléments de méthode nécessaires à l'émergence et à la réussite des projets transfrontaliers. Ils donnent lieu à l'élaboration de "mallettes pédagogiques", outils de formation destinés aux professionnels du transfrontalier et ayant pour vocation d'être transférées sur l'ensemble des frontières européennes.

Le séminaire sur la santé publique

La santé publique revêt un caractère crucial pour les populations vivant de part et d'autre d'une frontière.



Les participants étaient des professionnels de la santé publique, des acteurs de la coopération sanitaire, des responsables de coopérations transfrontalières ou des personnalités issus du monde de la recherche.

Ils ont tout d'abord pu contribuer au recueil des méthodes de conduite de projet à partir de leur propre expérience. Les exemples de projets étaient très divers : collaboration inter-hospitalière, actions de prévention conjointes, services communs d'urgence, observatoires transfrontalier de la santé, etc.

Ils ont ensuite identifié, sur la base d'une étude de cas, les facteurs déterminants pour la réussite d'un projet sanitaire ; puis formulé des "savoir", des "savoir-faire" et des "savoir-être" dans les différentes phases d'un projet et préparé enfin la maquette d'un module de formation thématique intitulé "formation transfrontalière pour des responsables de projets en matière de coopération sanitaire d'acteurs publics".

Les séminaires de travail Interform se poursuivront en 2007 à partir du mois de mars sur de nouvelles thématiques.

* <http://www.interform-eu.org>

Record mondial transfrontalier

Une passerelle pour piétons et cyclistes a été installée sur le Rhin entre Huningue (Haut-Rhin, 6500 habitants) et Weil-am-Rhein (Bade-Wurtemberg, 25 000 habitants) le 12 novembre dernier. Elle est dotée, selon ses concepteurs, de la plus grande portée libre au monde pour un ouvrage de type arc tendu de 230 mètres.

Ce jour là, deux barges ont entrepris de transporter l'ouvrage depuis son site de montage au port de Huningue à son emplacement définitif, un kilomètre plus loin. La passerelle, conçue par l'architecte autrichien Dietmar Feichtinger, constitue une structure en acier de 1000 tonnes d'une largeur de 5 mètres. L'ensemble représente un arc tendu destiné, selon son concepteur, à "symboliser un nouveau lien fort sur le Rhin entre la France et l'Allemagne".

Au-delà de ce lien symbolique, qui peut être élargi à la Suisse*, ce nouveau pont permettra d'intensifier les relations culturelles, économiques et touristiques entre les deux cités jumelées depuis plus de 40 ans. A ce propos, la construction permet déjà de réaliser une jonction des pistes cyclables situées de part et d'autre du fleuve.

Lancé en 2003, le projet a fait l'objet d'une convention de coopération et de financement entre la Ville de Weil- am-Rhein et la



Communauté de communes des Trois Frontières pour la construction et l'entretien du pont. La ville allemande assume la maîtrise d'ouvrage pour le compte des deux collectivités. Le coût total de l'opération s'élève à près de 9 millions d'euros cofinancés à parts égales entre les deux collectivités. Le projet bénéficie de subventions de l'Union européenne et des partenaires institutionnels des deux pays riverains.

L'ouverture au public est prévue pour le 31 décembre prochain.

* L'ouvrage a été baptisé la "passerelle des trois pays".



L'Accord sanitaire transfrontalier franco-allemand

L'Accord sanitaire transfrontalier franco-allemand* signé en juillet 2005 par les Ministres allemand et français de la Santé a été ratifié le 13 octobre 2006. Il s'applique aux Länder allemands du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre ainsi qu'aux régions françaises d'Alsace et de Lorraine.

Cet Accord donne la possibilité aux acteurs sanitaires français et allemands de ces régions de conclure des conventions locales de coopération transfrontalière, les objectifs de ces conventions étant :

- de garantir des soins d'urgence aussi rapides que possible,
- d'assurer un meilleur accès à des soins de santé de qualité,

- de garantir la continuité des soins pour les habitants des régions frontalières,
- d'optimiser l'organisation de l'offre de soins en encourageant le partage des capacités,
- d'encourager l'échange des connaissances et des bonnes pratiques entre les professionnels de santé.

L'Accord met donc l'accent sur l'amélioration de l'accès aux soins pour les populations de la zone frontalière. Il prévoit un recours facilité aux services mobiles d'urgence et une simplification des procédures administratives et financières et vise, de plus, à faciliter l'utilisation et le partage des moyens humains et matériels ainsi que la mutualisation des connaissances et des pratiques.

Le remboursement des soins

Pour les patients pris en charge dans un établissement du pays voisin, les délais de remboursement peuvent être très longs. Afin de réduire ces délais, l'Accord organise, sur la zone concernée, le remboursement des soins reçus sans autorisation préalable, qu'il s'agisse de soins ambulatoires ou hospitaliers.

Au-delà des soins ambulatoires, l'accord permettra aux patients des zones concernées de recevoir des soins programmés sans avoir recours à une autorisation préalable dès qu'ils rentreront dans le champ d'une convention locale de coopération sanitaire. A partir du moment où une telle convention aura été signée, l'autorisation préalable sera réputée automatiquement accordée aux patients, ce qui garantira leur prise en charge financière par l'assurance maladie.

Une meilleure organisation des services notamment pour les soins d'urgence

Les règles d'intervention des professionnels et les aspects financiers de la coopération pourront être prévus par les conventions de coopération, ainsi que les critères d'évaluation, de contrôle de la qualité et de la sécurité des soins.

L'Accord permet également de déroger aux statuts des professionnels de santé, un médecin hospitalier français pouvant par exemple être autorisé à intervenir temporairement en Allemagne.

De plus, les conventions peuvent prévoir les règles d'organisation des secours d'urgence et de transport sanitaire des patients. Ainsi une dispense de déclaration préalable peut être octroyée pour les personnels autorisés à exercer de l'autre côté de la frontière. En pratique, en cas d'accident, le service de secours le plus proche pourra intervenir sans distinction qu'il soit localisé en France ou en Allemagne.

* Le texte est disponible sur le site <http://www.espaces-transfrontaliers.eu> (fonds juridique).

■ Assemblée générale 2007 de la MOT



Présidée par Pierre Mauroy, l'Assemblée générale de la MOT aura lieu le 21 mars 2007 au Palais du Luxembourg à Paris.

■ Mise en ligne du site Internet du projet "Interform"



Réalisé dans le cadre du projet Interform (cf. page 1), un site consacré à la recherche et à la formation sur les pratiques transfrontalières est disponible en français et en anglais à l'adresse www.interform-eu.org. Ce nouveau site a pour vocation :

- de constituer un centre de ressources sur le sujet (base de données documentaire, répertoire des lieux de formation et répertoire d'experts) ;
- de présenter le projet et les activités "Interform" et de mettre en réseau, par le biais d'un accès réservé, l'ensemble de ses partenaires.

■ Étude sur les problématiques foncières et immobilières dans les agglomérations transfrontalières de Genève et de Bâle

Commandée par le Ministère de l'Équipement, cette étude menée par la MOT en 2006, a été présentée dans son intégralité au Club des Opérateurs Fonciers à Nancy le 5 octobre 2006.

Une synthèse est disponible sur le site www.espaces-transfrontaliers.eu. L'intégralité de l'étude est à disposition des adhérents de la MOT sur simple demande.

Revue de presse

■ Un pont entre le Brésil et la France, Le Moniteur, 9 novembre

"Les députés français ont donné leur feu vert à la construction d'un pont routier sur le fleuve Oyapock, reliant la Guyane française au Brésil."

■ Esch-Belval : entrez, c'est ouvert, Le Républicain lorrain, 16 novembre

"Deux ans après le début des travaux, et à quelques semaines d'accueillir les salariés de Dexia, Belval a officiellement ouvert ses portes au public."

■ Trois villes en quête de liens renforcés, L'Alsace, 4 novembre

"Bâle, Fribourg et Mulhouse veulent nouer des liens plus étroits. L'objectif étant à terme de créer une zone forte en dépit des aléas frontaliers et du fait que la Suisse n'appartient pas à l'Union européenne."

■ L'emploi transfrontalier au cœur des débats, Dernières Nouvelles d'Alsace, 14 novembre

"Les experts des agences pour l'emploi française, allemande et suisse viennent de se réunir afin d'élaborer une stratégie commune pour proposer des services efficaces aux demandeurs d'emploi et aux entreprises recruteuses du Pays des Trois Frontières."

■ Perpignan - En attendant le TGV, Le Moniteur, 3 novembre

"La ligne nouvelle Perpignan-Figueras, qui mettra Barcelone à 50 minutes du Castillet, n'entrera en service qu'en février 2009. Mais la perspective d'un rapprochement avec la métropole catalane exerce déjà un effet dynamisant dans une agglomération qui, loin de Paris, s'efforce aujourd'hui de prendre son avenir en main."

■ Sommet Chirac-Zapatero : les régions frontalières déçues d'être écartées, AFP, 15 novembre

"Les régions frontalières faisant partie de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée ont manifesté leur "surprise" de ne pas avoir été associées à la préparation du sommet franco-espagnol organisé jeudi à Gérone. Elles se sont plaintes en outre, dans un communiqué diffusé à Barcelone des "faibles avancées" enregistrées dans le domaine de la coopération transfrontalière [...] depuis une réunion de haut niveau sur cette question il y a un an."

